



Conférence ministérielle africaine sur



l'environnement

Version non éditée

Distr.: Générale

26 mai 2008

Français

Original : Anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Douzième session

Johannesburg, 10–12 juin 2008

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue ministériel sur les politiques

**Renforcer la capacité d'adaptation au climat en Afrique :
de l'engagement politique à l'action**

Document de travail pour la session ministérielle

**Présenté au nom du Directeur exécutif par la Division de la mise en œuvre des politiques
environnementales du PNUE**

Renforcer la capacité d'adaptation au climat en Afrique : de l'engagement politique à l'action

Introduction

1. Au dixième Sommet de l'Union africaine, en janvier 2008, le Conseil exécutif s'est déclaré préoccupé par la gravité des changements climatiques et il a souligné qu'il importait d'aborder ces problèmes au sein des instances internationales, en particulier les dangers qu'ils présentent pour l'Afrique. Le Conseil a demandé à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) de faire des recommandations appropriées (UA, 2008).
2. La CMAE tiendra sa douzième session du 7 au 12 juin 2008 à Johannesburg (Afrique du Sud). Les changements climatiques, et spécialement l'adaptation à ces changements, seront l'un des trois grands thèmes de cette session.
3. Le PNUE a préparé pour la réunion du Groupe d'experts qui aura lieu à l'occasion de la douzième session de la CMAE un document de fond définissant la portée de l'adaptation aux changements climatiques. Le présent document de travail, fondé sur les principales conclusions du document de fond, a pour but de faciliter le dialogue ministériel sur cette question. Ce dialogue permettra de définir le cadre des activités d'adaptation en Afrique et il contribuera aux travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), y compris l'élaboration d'un accord post-2012 sur ces changements.
4. Le présent document de travail comprend trois parties :
 - **Définir le problème : optimisme prudent**
 - **Passer de l'engagement politique à l'action**
 - **Le rôle du PNUE**

Définir le problème : optimisme prudent

5. Tant le quatrième rapport d'évaluation (2007) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) que la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (qui a débouché sur le Plan d'action de Bali) ont reconnu que l'Afrique était l'une des régions les plus vulnérables aux changements et aux variations climatiques. Et pourtant c'est le continent qui contribue le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les pays africains sont confrontés aux conséquences les plus graves de ces changements alors mêmes qu'ils sont les moins aptes à s'y adapter. Le renforcement de la capacité d'adaptation de l'Afrique doit être une entreprise mondiale. Une telle entreprise exigera un effort de solidarité sans précédent tant des pays africains que de la communauté internationale.

6. La vulnérabilité de l'Afrique aux changements climatiques a fait l'objet d'analyses et de projections dans les secteurs clés de ce continent qui assurent la protection de la vie humaine, des moyens de subsistance et des écosystèmes. Ainsi, selon les prévisions, la population susceptible d'être exposée à un risque accru de stress hydrique sera de 75 à 250 millions de personnes d'ici 2020 et de 350 à 600 millions d'ici 2050. Dans certains pays, les diminutions du rendement pourraient atteindre 50 % d'ici à 2020. Le coût de l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer pourrait représenter 5 à 10 % du PIB. Il est donc indispensable de faire face à ces risques comme il convient et en temps voulu pour éviter qu'ils n'aient des conséquences dramatiques sur les moyens de subsistance des populations touchées et sur la sécurité de la région. Il est certes important de faire face aux effets à moyen terme, mais il est encore plus urgent d'affronter les effets à court terme, tels que les risques qu'ils présentent pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la multiplication des causes de conflit. La crise alimentaire mondiale actuelle, qui a de graves répercussions sur l'ensemble du continent, en est un exemple.
7. La vulnérabilité de l'Afrique est encore exacerbée par des facteurs de stress multiples, tels que la pauvreté généralisée, l'accès limité au capital et à la technologie, le manque d'infrastructures, la dégradation des écosystèmes, les catastrophes et les conflits.
8. Les gouvernements et les communautés des pays africains doivent lutter sans cesse pour remédier aux conséquences toujours plus graves des changements climatiques et aux risques de catastrophes et de conflits qui en résultent. Certaines mesures d'adaptation ont déjà été prises avec quelque succès pour garantir la production agricole et réduire les risques de catastrophe, comme par exemple le recueil des eaux de pluie et la culture de variétés résistantes à la sécheresse. L'Afrique dispose d'un immense réservoir de connaissances et d'expérience face aux variations climatiques. Il est indispensable, cependant, de ne plus se contenter de réagir, mais d'agir avec prévoyance en mettant en place des politiques, des stratégies et des plans appropriés, en tirant parti des synergies avec les efforts de réduction des catastrophes et la gestion des écosystèmes.
9. La cadence et l'ampleur prévues des changements climatiques et de leurs effets dépassent largement la capacité d'adaptation des pays africains, vu le niveau actuel de l'investissement étranger direct. Il subsiste des obstacles et des restrictions considérables qui appellent un changement profond des modes de pensée, des schémas de développement et de l'échelle des investissements. Néanmoins, ces défis doivent et peuvent être relevés. Un optimisme prudent est de rigueur, car il faudra des efforts considérables et concertés de la part des parties prenantes de la région et de la communauté internationale.

Passer de l'engagement politique à l'action

10. Les gouvernements comme la communauté internationale ont pris les engagements politiques qui s'imposent depuis que la science a déterminé l'existence de changements climatiques. Cependant, malgré ces engagements, les populations déshéritées de l'Afrique continuent de souffrir, de pâtir de la perte de leurs moyens de subsistance et de la dégradation des écosystèmes, jusqu'à déperir. Cette situation est pour le moins paradoxale si l'on tient compte de la vulnérabilité extrême de l'Afrique et de ses besoins légitimes en matière de développement, ainsi que du

fardeau financier additionnel important qu'entraîneront les mesures d'adaptation. C'est pourquoi il est urgent de transformer ces engagements politiques en action.

11. L'adaptation a pour but de parvenir à un degré de développement durable capable de faire face aux dangers futurs. Renforcer la capacité d'adaptation constitue un défi colossal pour tous. Dans le contexte de la réduction des catastrophes, de la prévention des conflits et du développement durable, la capacité d'adaptation doit permettre de fournir les services et les ressources indispensables pour se préparer, à court terme et à long terme, à des chocs et changements complexes. L'intégration de la notion d'adaptation dans la politique et la pratique sera une tâche majeure pour tous tout au long de ce siècle.
12. L'assistance financière et le transfert de technologies sont indispensables pour aider les pays africains à répondre à leurs besoins d'adaptation en temps opportun et en ciblant les secteurs et les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Pour sous-tendre les efforts d'adaptation au niveau régional, il faudra augmenter substantiellement l'assistance financière et technique nécessaire au renforcement de la capacité d'adaptation de l'Afrique.
13. En s'appuyant sur les plans et partenariats régionaux, et avec l'aide de la communauté internationale, il est suggéré de concevoir un cadre politique régional pour l'adaptation en Afrique, et de le mettre en place d'urgence. Ceci permettra aux pays africains de passer d'une adaptation « réactive » à une adaptation « planifiée » et d'établir l'ordre de priorité des mesures à prendre à différents niveaux – local, national et régional. Les mesures urgentes qui devront être prises pendant les quelques années à venir sont décrites au **Tableau 1** du document de fond qui figure en annexe.
14. Il faut concilier l'urgence des problèmes à court terme – traités par des mesures immédiates trop souvent fragmentées - et la nécessité pressante d'investissements à moyen et à long terme, en mettant en place une infrastructure institutionnelle solide et des systèmes permettant de faire face aux conséquences des changements climatiques à mesure qu'elles se manifestent.
15. Les mesures les plus urgentes, dont les bienfaits seraient immédiats, consistent à développer rapidement la capacité d'adaptation des institutions existantes en Afrique, à créer un organisme spécialisé composé de praticiens, et à mettre en œuvre des mesures pilotes dans chaque pays et chaque secteur vulnérables. A cette fin, il est suggéré de mettre en place un réseau régional d'adaptation à l'échelle du continent africain. Ce réseau serait constitué des centres d'excellence et stations au sol, régionaux et nationaux, et serait doté de fonctions en matière de collecte de données, recherches, démonstrations, et appui à la définition et à la planification de politiques. Cette démarche contribuerait à développer les liens d'intégration entre la communauté scientifique, les décideurs et les praticiens.
16. L'amélioration de la capacité de planification et de mise en œuvre de l'adaptation sera une entreprise de longue haleine exigeant beaucoup de persévérance. Elle devrait se fonder sur les enseignements tirés des activités pilotes et sur les stratégies mises en place pour permettre aux régions, aux secteurs et aux communautés vulnérables de s'adapter aux changements climatiques. L'évaluation de la vulnérabilité actuelle a permis de définir les priorités nationales en matière d'adaptation et permet de disposer d'une base suffisamment solide pour investir dans le

renforcement des capacités et des projets pilotes.

17. L'appui financier aux mesures d'adaptation aux changements climatiques en Afrique a augmenté, depuis les fonds octroyés initialement aux pays les moins avancés (PMA) jusqu'aux investissements importants prévus par les bailleurs de fonds au niveau bilatéral. Des contributions plus importantes sont attendues des fondations et du secteur privé. Les estimations du coût de l'adaptation en Afrique ne sont qu'approximatives et des études plus poussées sont nécessaires sur le continent africain. Cependant, il semble que la capacité d'utilisation de fonds additionnels pour l'adaptation au climat au cours des prochaines années soit à peu près du même ordre que le financement disponible.
18. Des stratégies nationales efficaces d'adaptation doivent être intégrées dans les systèmes économiques, sociaux et de gouvernance de chaque pays et elles doivent être solidement ancrées dans tous les plans de politique intérieure. Aux échelons local et national, il faudra développer les connaissances des communautés les plus vulnérables et les sensibiliser, améliorer la précision des modèles climatiques et les systèmes d'alerte rapide, intégrer les questions relatives aux changements climatiques dans les réseaux sociaux tout en respectant les valeurs sociales et culturelles, et renforcer la coopération régionale afin d'assurer le transfert des meilleures pratiques relatives aux programmes d'adaptation nationaux.
19. La coopération régionale est de plus en plus cruciale, puisque l'impact des changements climatiques dépasse par les frontières. A l'échelon régional et international, il importe de partager les informations et les connaissances dans toute la région, de traiter les questions transfrontières telles que la gestion des bassins fluviaux, d'intégrer l'adaptation aux Objectifs du Millénaire pour le développement et de veiller à ce que les ressources, y compris les fonds internationaux pour le développement, soient bien ciblées pour aider les groupes vulnérables de la société.

Le rôle du PNUE

20. Le PNUE reconnaît que les problèmes d'adaptation à l'impact des changements climatiques en Afrique sont immenses et que la fréquence et l'ampleur des catastrophes et des conflits devraient augmenter, à moins que des efforts adéquats d'adaptation ne soient faits en temps opportun. Il est également conscient de la nécessité d'adopter d'urgence une approche régionale cohérente en ce qui concerne les activités d'adaptation aux changements climatiques afin de réduire les risques

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16247

